

HONORAIRES CIGEC
(barème mis à jour le 26/08/2019)

Transaction (honoraires charge vendeurs ou acquéreurs) :

0 € à 25 000 €	14% TTC (honoraires minimum 1 000€ TTC)
25 001 € à 90 000 €	9% TTC (honoraires minimum 3 500€ TTC)
90 001 € à 110 000 €	8% TTC (honoraires minimum 7 500€ TTC)
110 001 € à 170 000 €	7% TTC (honoraires minimum 8 000€ TTC)
170 001€ à 300 000€	6% TTC (honoraires minimum 10 500€TTC)
300 001 € à 550 000 €	5% TTC (honoraires minimum 15 500 € TTC)
A partir de 550 001 €	4% TTC (honoraires minimum 28 500 € TTC)

(% appliqué sur la base du « net vendeur » avec un montant plancher d'honoraires pratiqué par tranche)

Location :

Honoraires de visites, de constitution de dossier de solvabilité, de rédaction de bail et d'état des lieux à la charge du locataire (dans la limite de 10 euros le m² pour les visites, dossier et bail et 3 euros le m² pour l'état des lieux) 7%TTC
du loyer annuel hors charges
(encaissés après la signature du bail et de l'état des lieux d'entrée)

Honoraires d'entremise et de négociation, de visites, de constitution du dossier de solvabilité, de rédaction du bail et d'état des lieux à la charge du bailleur 7%TTC
du loyer annuel hors charges

Location baux commerciaux :

Deux mois de loyers partagés par moitié entre le bailleur et le preneur

Gestion :

Honoraires de gestion courante sur les encaissements ... 7,2 % TTC
Garantie des Loyers Impayés sur les encaissements..... 2.4 % TTC
Garantie Vacance Locative sur les encaissements.....2.1 % TTC
(Encaissements = loyers + charges)

Prestations particulières en sus des honoraires de gestion courante :

Aide à la déclaration de revenus fonciers :35€ TTC

Déclaration, expertise et suivi sinistre50€ TTC

*Gros travaux (appel d'offres, suivi chantier et réception)..2.5 %
du montant des travaux TTC*

*avis de valeur vénale (succession, ISF, donation, sauf cas de mise en
Vente auprès de CIGEC).....75 € TTC*

*Représentation à une assemblée générale de copropriété (exceptionnel)
au temps passé*